

Rencontres Nationales de l'Emploi Sportif

Compte-rendu du jeudi 18 mai 2006

14h00 Ouverture des travaux

M. Régis CROS , Président de PSA 31

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Monsieur le Président du Groupement Profession Sport, M. Nicolas VERDON,

Monsieur le Délégué à l'Emploi et à la Formation au Ministère de la Jeunesse et des Sports, M. Hervé SAVY,

Monsieur le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse et des Sports, M. Frédéric RAMÉ,

Monsieur le Président du Conseil National des CROS et des CDOS, M. Georges PLANCHOT,

Chers amis et chers collègues,

Nous voilà réunis à l'initiative du Groupement Profession Sport dans la banlieue toulousaine et je vous souhaite au nom de Profession Sport Animation Haute-Garonne la bienvenue dans ces lieux. Il n'y a pas de soleil aujourd'hui mais je peux vous dire qu'hier il était là et il faisait 30°C à Toulouse.

Ce rassemblement va vous permettre de confronter les idées sur l'emploi sportif, sujet majeur dans le monde du sport. Il est d'autant plus important que, sous l'égide du CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français) et du CoSMoS (Conseil Social du Mouvement Sportif), la convention nationale des métiers du sport a vu le jour et va permettre de clarifier le traitement de l'emploi sportif. Le jour où se fera l'extension de cette convention, nous aurons pas mal de travail à réaliser.

Il est important que les Associations Profession Sport, pour leur pérennité, respectent les règles et les objectifs qui ont été fixés lors de leur création. Il est aussi très important que ces associations travaillent en étroite collaboration avec les CDOS et les CROS car il ne faut pas oublier que les structures Profession Sport sont un outil mis à la disposition du mouvement sportif et je pense que toute dérive ne peut qu'entraîner, à terme, des remises en cause de la part des services fiscaux.

Voilà en introduction quels étaient les messages que je voulais vous adresser avant que ne commencent ces travaux, qui je suis sûr, seront particulièrement fructueux et apporteront beaucoup, à vous, dirigeants du mouvement sportif.

Je vous renouvelle la bienvenue en Haute-Garonne et je vous souhaite un excellent séjour sur nos terres.

M. Nicolas VERDON, Président du Groupement Profession Sport

Monsieur le Directeur Adjoint à la Vie Associative, à l'Emploi et aux Formations,
Monsieur le Président du CNCD,
Monsieur le Président de PSA 31,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Directeurs permanents des Associations Profession Sport,
Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

Je tiens à débiter mes propos par des remerciements très chaleureux au Président de PSA 31 pour son accueil dans ces terres toulousaines et à adresser mes plus vifs remerciements à celles et ceux qui ont contribué par leur implication constante à la réussite de ces Rencontres ; Jean-Paul, le Directeur de PSA 31, Brigitte, infatigable organisatrice et Claire dont le travail de secrétariat et d'intendance fut d'une efficacité sans faille.

Des remerciements appuyés également à tous les intervenants qui ont répondu spontanément à notre invitation et qui consacrent de leur temps, que je sais précieux, pour venir débattre avec vous et enrichir nos échanges.

Enfin, une attention particulière au Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative et ses services déconcentrés, et plus particulièrement à Monsieur Hervé SAVY qui a soutenu notre démarche dès les premiers instants et qui a réservé à notre Groupement un accueil attentif et bienveillant, au CNOSF dont la présence parmi nous de Georges PLANCHOT, Président du CNCD, marque la qualité des relations que nous avons su nouer avec le mouvement sportif, mais aussi aux collectivités Territoriales, Conseil Régional de Midi-Pyrénées, Conseil Général de Haute Garonne qui nous apportent leur concours pour la réalisation de cette manifestation.

Merci également à vous tous, Président(e)s, Directeurs ,Directrices, permanent(e)s, qui vous êtes déplacé(e)s parfois de loin pour donner à ces Rencontres la réussite que nous connaissons aujourd'hui.

Car il n'était pas évident, lorsqu'en avril 2005, à quelques-uns nous nous sommes lancé(e)s dans l'aventure de recréer un mouvement fédératif, que nous serions aussi nombreux réunis aujourd'hui, que le Groupement Profession Sport compterait 38 adhérents après moins d'une année d'existence, que ce mouvement local prendrait son envol, au point de pouvoir affirmer sa légitimité nationale tant par le nombre de ses adhérents que par leur diversité géographique.

Quelques mots sur le dispositif Profession Sport. Créé dans les années 90, sous l'impulsion de Roger BAMBUCK, il compte toujours, 15 ans après, 78 associations départementales, couvrant 82 départements et encore des naissances puisque l'Association Profession Sport 93 a vu le jour en 2003. L'enquête réalisée fin 2005, sur l'exercice 2004, auprès de l'ensemble des associations montre sa vitalité. 315 permanents, près de 20 000 emplois gérés directement ou indirectement, 2 millions d'heures de mise à disposition, plus de 26 millions d'euros de budgets cumulés, quelques chiffres qui éclairent sur l'imprégnation du dispositif Profession Sport dans le tissu sportif national.

Cette enquête montre également un autre aspect. Alors que nous pouvions penser qu'il s'agissait d'un ensemble hétérogène et disparate, les chiffres affirment le contraire, 90 % des associations font de la mise à disposition, 90 % gèrent une bourse d'emploi, 88 % proposent un service de gestion administrative labellisé Impact Emploi par l'URSSAF, 9 sur 10 offrent un service de conseil, 78 % sont labellisées CRIB.

Il ne manque à notre mouvement qu'une seule dimension, une reconnaissance nationale qui donne sa véritable place à notre action. C'est dans cet esprit, que ces Rencontres Nationales ont été conçues, en plaçant au cœur ce qui nous unit, en oubliant nos différences, en nous ouvrant aux autres plutôt qu'en nous refermant sur nos querelles internes. C'est dans cet esprit que le Groupement Profession Sport souhaite travailler, en ayant un regard attentif à nos partenaires, en recherchant les collaborations et en gommant les confrontations stériles, en tissant des relations diverses et constructives avec toutes celles et ceux qui œuvrent au quotidien pour le développement du sport, Etat, collectivités locales, mouvement sportif, fédérations, agences de développement, associations d'insertion sociale et/ou professionnelle, CFA, universités, ... et j'en oublie certainement.

Le Ministre annonçait son souhait d'un million de pratiquants supplémentaires en 2012. Ce vœu, auquel je m'associe volontiers, ne pourra se réaliser sans des infrastructures performantes mais également sans des clubs structurés et professionnalisés. Il n'y a pas de développement associatif, sans développement simultané de l'emploi. Il convient d'y consacrer de l'ingénierie et des moyens, et les Associations Profession Sport ont un rôle primordial à jouer dans cet accompagnement que chacun d'entre vous réalise au quotidien. Parce qu'elles sont au plus proche du terrain, parce que depuis 15 ans elles innovent continuellement, observent, inventent de nouvelles formes de mutualisation, de groupement de l'emploi, parce que nous savons que l'emploi n'est qu'un outil au service du développement associatif, sinon il est voué à l'échec, parce que nous souhaitons protéger notre modèle sportif qui n'est pas conservateur mais riche de traditions, de valeurs et d'humanisme.

Notre modèle sportif, à l'instar de l'ensemble du tissu associatif, recèle certes des potentiels de développement considérables et un vivier de création d'emplois important, mais il est aussi fragile et nécessite des mesures d'accompagnement et des financements stables. Il est porteur de ce lien social dont notre société manque cruellement. Et naturellement lorsqu'une partie de notre jeunesse est en

rupture, c'est vers les associations sportives, socioculturelles, de quartiers, que chacun se tourne. Cette mission, seules nos associations peuvent la remplir, ne l'oublions pas.

La création récente du CNDS ne peut que nous réjouir et je ne peux être qu'enthousiaste devant la place qui est faite à l'emploi. Monsieur le Président, Monsieur le Directeur Adjoint, permettez-moi de lire la phrase d'introduction du paragraphe lié à l'emploi de la directive relative à la répartition de la part territoriale du CNDS pour l'année 2006 : *« le développement des activités physiques et sportives suscite la croissance de l'emploi qualifié et rémunéré, qui concourt à améliorer l'offre associative, elle-même facteur de progression de la pratique. Un véritable « cercle vertueux » peut ainsi se constituer. »* Je ne saurais en rajouter.

Je ne peux également que me satisfaire de la relance du dispositif « Plan Sport Emploi », qui est pour nos associations, un outil exceptionnel d'accompagnement à l'emploi. Mais nous sommes également sensibles à la volonté affirmée d'améliorer la qualité des projets sportifs, facteurs d'éducation et de cohésion sociale, de développer les actions en direction des jeunes défavorisés, de développer la pratique féminine, la pratique en famille, l'accès aux personnes handicapées. Tous ces champs, au-delà de leurs valeurs intrinsèques, ont pour nous une résonance en terme d'emplois, car ils nécessitent et nécessiteront, encore plus demain, des personnels qualifiés. L'attention accordée à la formation, et principalement le développement de formations complémentaires en direction des politiques d'insertion, de prévention, d'animation, répond à nos attentes en terme de personnels mieux formés pour aller à la rencontre de publics parfois difficiles.

Croyez que nous serons attentifs à la mise en œuvre de ces orientations et que nos associations sauront se mobiliser pour vous accompagner.

Au cours de ces trois jours, nous aborderons quelques-uns de ces sujets, les politiques publiques de l'emploi, comment les adapter aux spécificités de l'emploi associatif, les apports de la convention collective, son application et peut-être ses applications à venir, les dispositifs d'insertion sociale des jeunes et la formation des éducateurs, la formation et l'insertion professionnelle, avec les débouchés des licences pro, mais également les expériences des CFA et de la formation par alternance, les emplois partagés et les complémentarités d'emplois. Et je regrette au combien l'absence de dernière minute de l'UCPA mais nous aurons l'exemple d'une agence de développement économique qui a construit autour de la saisonnalité de l'emploi sportif et sa façon d'assurer les complémentarités d'emplois, un modèle de développement économique d'un territoire. Enfin nous finirons samedi matin, par l'emploi dans et avec les collectivités territoriales et les initiatives présent par certaines d'entre elles pour accompagner le développement associatif.

Voilà, vous le constaterez le programme est riche, mais avant que Jean-Pierre AUGUSTIN, Président de l'ONMAS que je remercie d'être parmi nous, n'introduise les débats, je vais sans plus tarder donner la parole à Georges PLANCHOT, Président du CNCD et à Hervé SAVY, Directeur Adjoint à la Vie

Associative, à l'Emploi et aux Formations, en vous remerciant de votre attention et en vous souhaitant un excellent congrès.

Merci à tous.

M. Georges PLANCHOT, Président du CNCD, CNOSF

Monsieur le Président du Groupement Profession Sport, mon cher Nicolas,
Monsieur le Directeur Adjoint à l'Emploi et aux formations du Ministère, mon cher Hervé,
Monsieur le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative,
Mesdames, Messieurs,
Et chers amis,

Avec 13 à 15 millions d'adhérents selon les estimations, les clubs sportifs forment le gros bataillon des associations. Ce vaste mouvement présente la particularité d'être très structuré et encore peu professionnalisé. Il est structuré tant au plan vertical au sein de chaque fédération qu'au niveau territorial dans les départements et les régions au sein des CDOS, des CROS et des CTOS (Comités Territoriaux Olympique et Sportif) dans les Territoires d'Outre Mer. Il est encore peu professionnalisé et l'encadrement des activités repose pour une très large part sur l'engagement multiple de bénévoles. C'est à n'en pas douter, cet engagement bénévole d'un grand nombre de citoyens permet au sport de jouer pleinement le rôle social que chacun souligne. Rôle qui a été rappelé dans une allocution dont je vous dévoilerai l'auteur tout à l'heure.

Je cite : « *Dans le domaine social, s'il est inutile de rappeler le rôle formateur, intégrateur du sport pour les jeunes, on oublie souvent sa place comme élément de compréhension de la société : il initie les jeunes, souvent à la place de l'école, aux règles juridiques de la vie en société, au sens du droit dans l'organisation de la pratique sociale, quelle qu'elle soit. Il leur fait acquérir les notions élémentaires de la compétition qui guidera leur vie professionnelle. Ajoutons que dans les quartiers ou les milieux difficiles ou défavorisés, il assure souvent une promotion sociale, qui redonne confiance largement au-delà de ses bénéficiaires. La pratique sportive n'est pas seulement un défoulement. Elle est pour de nombreux jeunes une référence et dans la grisaille de leur vie quotidienne la lueur de l'espérance.* » Cette déclaration est d'une brûlante actualité, me direz-vous. Et bien, pas tant que ça. Je l'ai, en effet, tiré de l'intervention d'un Ministre de la Jeunesse et des Sports, à l'époque c'était Madame Michelle ALLIOT-MARIE, au moment du centenaire du Comité International Olympique qui se tenait à Paris en septembre 1994, il y a bientôt 12 ans.

J'avais rappelé cette déclaration à l'occasion des Assises Nationales Profession Sport qui se déroulaient à Besançon la même année, les 22 et 23 octobre. J'avais développé ce thème en rappelant que ce qui était vrai pour les jeunes l'était aussi pour les adultes qui, par leur engagement au service des autres, trouvaient une occasion de s'insérer dans la cité. Je rappelais également que les pouvoirs publics, conscients du rôle fondamental que jouait le sport, avaient tendance à mobiliser les associations sportives pour des missions de plus en plus nombreuses qui venaient s'ajouter à son activité première qui était de répondre aux attentes de leurs membres. Ces nouvelles missions, en multipliant les contraintes administratives, mettaient en difficulté les bénévoles confrontés à un manque de disponibilité et un manque de moyens. Je concluais en demandant que soient mis en harmonie les

missions, les contraintes et les moyens. Parmi les moyens je souhaitais que le dispositif Profession Sport soit l'outil qui permette aux associations sportives de mieux remplir leurs missions en allégeant les contraintes administratives qui pèsent sur elles et en favorisant la permanence de l'encadrement.

Depuis bientôt 12 ans, les choses ont-elles changées ? Malgré quelques évolutions la situation n'est pas vraiment différente et les Associations Profession Sport sont toujours menacées parce qu'au plan juridique l'édifice est bâti sur du sable. En effet, l'instruction n°90-090 du 16 mars 1990 que tout le monde connaît, qui est à la base de la création des Associations Profession Sport, bien que cosignée par les ministères concernés, ne peut être opposée aux textes hiérarchiquement supérieurs du code du travail ou à celui des impôts. L'instruction fiscale du 15 septembre 1998, en a été une illustration et la menace d'un assujettissement des Associations Profession Sport aux impôts commerciaux nous a mobilisé. Il y avait un risque de rendre hors de portée, bon nombre de clubs sportifs aux ressources souvent modestes, l'accès aux services rendus par les Associations Profession Sport. Je me suis personnellement mobilisé et je suis intervenu auprès du Ministre Délégué au Budget pour que nous puissions examiner, avec ses services, les modalités d'application qui permettent aux Associations Profession Sport de bénéficier d'exonération. C'est ainsi qu'on a rédigé les fiches interprétatives qui ont permis de régler une bonne partie des problèmes.

Mais l'épée de Damoclès menace toujours et nous n'avons aucune garantie sur la pérennité du dispositif. Le risque d'entrer dans le champ de la concurrence existe et se précise avec la création de sociétés d'intérim qui semblent porter intérêt à l'activité dans le champ sportif. Pouvons-nous espérer changer le sable en béton en donnant aux Associations Profession Sport un cadre juridique spécifique et stable. Ne rêvons pas. Si cela avait été possible ce serait déjà fait.

Il faut donc se résoudre à s'adapter aux textes et lois existants ou à venir.

La meilleure garantie me semble celle que pourrait apporter un renforcement des liens qui vous unissent au mouvement sportif. En considérant que les associations sportives peuvent être assimilées à des membres du CDOS du seul fait qu'elles sont affiliées à un comité qui est lui-même membre du CDOS, la direction des services fiscaux d'un département a ouvert la possibilité de bénéficier d'une exonération pour les services rendus à ses membres.

Il faut tenir compte également de la création, sous l'égide du CNOSF, de deux dispositifs qui sont appelés à jouer un rôle important. D'une part, le CoSMoS qui est à l'initiative, avec d'autres partenaires, de la préparation de la Convention Collective Nationale du Sport dont nous attendons la mise en application avec la publication de l'arrêté d'extension et, d'autre part, le CNAR Sport (Centre National d'Appui et de Ressources). Ces deux dispositifs donnent au mouvement sportif les outils qui devraient lui permettre d'accompagner sa professionnalisation. Les Associations Profession Sport devraient y trouver toute leur place en étant, aux côtés du mouvement sportif, les opérateurs de cette politique d'accompagnement de l'emploi sportif.

Tout plaide donc pour un renforcement des liens qui unissent naturellement les représentants du mouvement sportif et celui des Associations Profession Sport. Les compétences acquises par les

femmes et les hommes qui les animent sont précieuses. Elles doivent être exploitées pour accompagner, assister les dirigeants sportifs dans leur démarche de professionnalisation de leur encadrement.

En conclusion, je suggère que nous étudions la possibilité d'une mise en commun des moyens de nos réseaux respectifs pour rendre nos structures départementales (CROS ou CDOS d'un côté et Profession Sport) plus pertinentes dans leurs actions au bénéfice de leurs membres. Le Comité Directeur du Conseil National des CROS et des CDOS m'a mandaté pour vous soumettre la proposition d'une réunion de travail entre le bureau National du CROS et du CDOS et le bureau du Groupement Profession Sport pour examiner ensemble les conditions d'un rapprochement de nos deux réseaux et l'approfondissement d'une fructueuse collaboration.

M. Hervé SAVY, Directeur Adjoint à la Vie Associative, Emploi et Formation MJSVA

Mesdames et Messieurs, je serai bref. Alors vous savez quand on commence comme ça, ça peut annoncer quelque chose de dramatique mais je serai bref parce que je dirai simplement trois choses. Premièrement, je vous remercie tous chaleureusement de m'avoir invité, d'autant plus que c'était en parfaite connivence. Deuxièmement, les travaux qui sont prévus sont denses donc rentrons tout de suite dans le cœur du sujet ; on y est déjà cela dit, ne serait-ce qu'avec ce qui vient d'être dit par les intervenants précédents. Troisièmement, je regrette de ne pouvoir être là que cet après-midi et justement, comme je dois intervenir sur « La place de l'emploi sportif dans les politiques publiques », je ne serai pas plus long. Allons-y !

15h00 Introduction par Monsieur Jean-Pierre AUGUSTIN, Président de l'ONMAS

Je tiens d'abord, moi aussi, à remercier les organisateurs de ces rencontres, le Président et le Vice Président du Groupement Profession Sport pour m'avoir invité.

Je considère que le thème de ce colloque est d'une réelle actualité et l'ONMAS (Observatoire National des Métiers de l'Animation et du Sport) que j'ai l'honneur de présider est directement concerné par ces questions.

Présentation de l'Observatoire National pour les Métiers de l'Animation et du Sport

Créé en 2002, par un arrêté signé par deux ministres celui de l'Education Nationale et celui de la Jeunesse et des Sports. Il a pour but de mutualiser les recherches et les perspectives sur les emplois et les formations. Cet observatoire est composé de 18 personnes organisées en 3 collèges :

- Collège des institutionnels (les représentants des ministères),
- Collège des partenaires sociaux (employeurs et salariés),
- Collège dit de personnalités compétentes (organismes de réflexion sur l'emploi),

C'est un observatoire qui est doté de moyens assez importants, un secrétaire général à temps plein qui est généralement un Maître de conférence d'université, 4 chargés de missions à quart temps et des chargés de recherches. Le but est de répondre aux demandes des partenaires, des 18 membres, afin de donner des éclairages utiles aux questions que se posent les ministères.

Dans cet exposé introductif et pour répondre à la demande, je limiterai mon propos à des données de cadrage en reprenant les trois points suivants :

- L'émergence d'une société sportive,
- Les emplois sportifs,
- Les enjeux de la formation et de la professionnalisation,

Tous les indicateurs le soulignent, le sport est devenu un enjeu économique évident, souvent un gisement d'emplois, encore qu'il ne faille pas trop exagérer. Ce n'est plus seulement un mode de loisirs, une organisation institutionnelle ou un ensemble de techniques.

Parmi les éléments multiples qui ont permis cette évolution vers la professionnalisation surtout à partir des années 60 et plus encore à partir des années 80, quatre peuvent être retenus :

- Les progrès accomplis en matière de généralisation de l'enseignement secondaire et supérieur depuis les 4 dernières décennies. Sans aucun doute la démocratisation a entraîné la multiplication des postes de professeurs d'éducation physique et sportive mais aussi l'apprentissage des gestes sportifs à l'école ou à l'université a eu des effets sur les pratiques, au-delà, des établissements scolaires. Les clubs n'ont jamais eu autant de licenciés et il faut bien les accompagner ou les encadrer.

- Le renforcement des procédures étatiques depuis les années 60 ; notamment les multiples équipements dans les communes et les collectivités locales. Ces installations, indispensables à l'essor du mouvement sportif et qui sont généralement gérées par les municipalités, nécessitent la création de nombreux postes de travail.
- L'étonnant développement des pratiques de loisirs qui échappent en partie mais largement au caractère normatif des institutions dans le domaine du plein air (de bord de mer, de montagne, de campagne) mais aussi parfois en milieu urbain ou périurbain. Ces pratiques qu'on pourrait appeler ludo-sportives se diffusent et participent à la « sportivation » de la société.
- L'usage du sport pour favoriser l'insertion sociale qui amène la multiplication d'animateurs socio-sportifs dans les villes, les banlieues, les centres de vacances et de loisirs.

Au total les sports sont omniprésents dans la société, les radios, la télévision, la publicité et s'inscrivent dans un système marchand de grande consommation mais c'est aussi la construction d'une action publique territoriale notamment autour des aménagements sportifs, du soutien associatif, des formations diversifiées qui est à la source du développement des emplois et des activités.

L'émergence d'une société sportive

Le développement massif du sport dans notre société française s'inscrit sur le mouvement associatif. En France, ces associations viennent au premier rang par le nombre des adhésions, le nombre des bénévoles mais aussi par l'ancienneté et enfin par le modèle universel de pratiques qu'elles proposent.

On compte, en France, près de 110 fédérations sportives agréées. Elles sont rassemblées en trois collèges par l'administration de la Jeunesse et des Sports : les fédérations uni-sports olympiques (au nombre de 29), les fédérations uni-sports non-olympiques (52), et les fédérations et groupements multisports (28). Cet ensemble, qui constitue le mouvement sportif, est rassemblé au sein du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et organisé au niveau régional (CROS) et départemental (CDOS).

Certains considèrent que le sport du 21^{ème} siècle tourne la page avec le sport institutionnel. C'est vrai qu'il existe une tendance vers les sports autorégulés mais rien ne dit que le mouvement sportif ne va pas continuer à jouer un rôle, de par sa structure et son organisation, qui de mon point de vue est nécessaire. L'un et l'autre se nourrissent. Le moins institutionnalisé n'existe que par le poids des organisations sportives traditionnelles. A côté du modèle sportif pur, dominé par l'organisation des clubs et la compétition, se précise un autre modèle centré sur les sports de loisirs qui affirme sa vitalité à l'écart des structures d'encadrement traditionnelles. Alors que les institutions sportives doivent garantir les gestes (la règle du jeu), les lieux (équipements et espaces sportifs) et organiser les rôles (les pratiquants, les champions, les dirigeants), le modèle du loisir fait souvent l'économie des lieux et des rôles. Il s'organise, à côté des espaces de compétition ou des clubs, dans d'autres lieux urbains ou de nature qui se trouvent investis par des pratiques ludo-sportives : les exemples

sont multiples autour des parcs, des plans d'eau, des espaces verts, des bases de loisirs, des plaines de jeux aménagées à l'extérieur des villes. Ainsi le sport de loisir, en faisant souvent l'économie des lieux normalisés, a été un premier vecteur de délocalisation des pratiques.

Le support des pratiques et souvent le support des emplois sont liés à des espaces. Inscrits dans l'évolution des pratiques, trois types d'espaces sportifs se sont succédés avec d'abord la construction d'équipements spécifiques, puis l'appropriation de lieux urbains longtemps réservés à d'autres usages et surtout l'utilisation d'espaces de nature qui deviennent supports d'activités physiques et sportives.

Le premier type d'espaces est lié aux sports classiques, dont le développement a en effet favorisé l'édification de lieux artificiels spécialement conçus à leur intention, qu'il s'agisse des stades de grands et de petits jeux, des gymnases, des piscines, des terrains de tennis, des patinoires.

Le deuxième type d'espaces concerne les pratiques qui s'organisent dans des lieux urbains réservés à d'autres usages. Dans les villes il convient de distinguer les sports de rue d'autres types d'activités et en particulier celles à caractère récréatif et hygiénique. Les uns et les autres utilisent des espaces variés : les rues, les parcs, les terrains de sport ou les aires de jeu aménagées ou non à cette fin. Ils se sont imposés avec les modes du footing, du jogging, du cyclisme, du skate et du roller qui amènent les habitants à investir les lieux publics.

Enfin le troisième type d'espaces concerne les activités de pleine nature, aux traditions plus anciennes, qui s'intensifient en utilisant les lieux naturels les plus divers et les plus inaccessibles, qu'ils soient en bordure de mer ou de lac (voile, surf, planche à voile), dans leurs profondeurs (plongée sous marine) ou dans leur traversée (croisière et course croisière), mais aussi sur les pentes des montagnes (alpinisme, escalade, ski), dans les gorges des rivières (*canyoning*, canoë-kayak), dans les airs (planeur, parapente, aile-delta) ou dans des sites souterrains (spéléologie). On assiste ainsi à la conquête sportive de l'espace français et d'espaces parfois plus lointains (désert, banquise...).

Le MJSVA a recensé 310 000 équipements en 2005. Rappelons que le rapport entre équipements et emploi sportif est extrêmement important.

Les emplois sportifs

On peut schématiser les emplois sportifs autour d'une métaphore géographique. Les emplois sportifs seraient constitués de trois mondes et six continents.

Le premier monde des métiers sportifs est le monde de la fonction publique (100 000 personnes) composé de deux continents :

- Emplois de la fonction publique d'état (professeur des collèges, lycées et université)
- Emplois des collectivités territoriales

Le deuxième monde se trouve autour des gisements privés du sport et notamment de la vie associative (environ 50 000 personnes, mais les emplois recensés sont certainement en dessous de la réalité en raison des emplois cachés). Il est composé de deux continents :

- Emplois du sport associatif de compétition
- Emplois du loisir sportif associatif

Le troisième monde est celui des loisirs marchands qui tend à se « libérer » de l'emprise de l'Etat et des normes fédérales (environ 50 000 personnes). Il est composé de deux continents :

- Emplois dans le sport spectacle (sportifs professionnels)
- Emplois du secteur marchand des loisirs sportifs qui est en fort développement aujourd'hui. Il utilise les techniques de management pour segmenter et exploiter les marchés, proposer des activités complémentaires et vendre des produits clés en main à une vaste clientèle pour qui le temps libre devient un temps de consommations multiples.

Au total on approche les 200 000 emplois mais je pense, je le rappelle, que nous sommes en dessous de la réalité. Par ailleurs cet ensemble correspond au noyau dur, c'est-à-dire aux gens qui s'occupent de l'animation et de la gestion du sport. Evidemment le poids économique du sport est beaucoup plus large que cela. Il y a ceux qui interviennent en amont (les fabricants et commerciaux d'équipements sportifs) et en aval (dans le domaine de la médecine, du journalisme et aussi du droit pour la gestion des conflits).

Les enjeux de la formation et de la professionnalisation

Comment se négocie cette transition aujourd'hui ?

Il y a eu deux recherches effectuées par l'ONMAS à la demande des pouvoirs publics.

La première porte sur la question des débouchés des UFR STAPS. Cette filière a été créée en 1975 et comptait à l'époque 6000 étudiants, elle en compte à présent environ 45 000.

En suivant la promo 2001 pendant trois ans, on a pu faire un état des lieux de ces débouchés :

- Trois ans après leur sortie d'université ces étudiants sont moins touchés par le chômage (8%) que l'ensemble de l'enseignement supérieur (12 %). Un bémol dans le fait que ces emplois sont souvent à durée limitée et moins bien payés que dans les autres filières.
- Un point négatif : la moitié exerce un emploi hors du domaine sportif. Cela concerne surtout les étudiants les moins bien préparés, ceux notamment ayant échoués au DEUG ou DEUST.

Ces résultats sont consultables sur le site Internet de l'ONMAS.

La deuxième enquête porte sur les débouchés des Brevets d'Etat.

L'emploi trois ans après, en 2004, donne de bons résultats (87% de diplômés embauchés). A noter que ces Brevets d'Etat, par rapport aux étudiants STAPS, ont souvent un diplôme universitaire aussi. Beaucoup ont le Bac, 80%, mais cela veut dire aussi que 20% ne l'ont pas alors que les étudiants STAPS ont tous le Bac. D'où l'intérêt de montrer que le Brevet d'Etat est un diplôme de deuxième chance. Enfin les trois quarts des diplômés du Brevet d'Etat ont un emploi dans des fonctions en adéquation avec leur diplôme. Il y aurait donc, pour eux, une proximité plus grande entre formation et emploi.

Un mot sur un ouvrage du CEREQ (Centre d'Etude et de Recherche sur les Qualifications) paru aux éditions La Découverte en 2005 intitulé « Des formations pour quel emploi ? ». Cet ouvrage pose les questions suivantes :

- La formation doit-elle être ajustée aux emplois ?
- Faut-il d'avantage professionnaliser ?
- Faut-il spécialiser ou assurer une formation générale permettant de s'adapter aux évolutions de la société ?

Les résultats sont les suivants :

- La correspondance entre formation initiale et emploi n'est pas la règle en France.
- Les tentatives de jouer sur l'adéquation se heurtent aux stratégies des acteurs. Dans une société qui se veut libérale, qui laisse libre à chacun de changer de métier, nous avons des évolutions qui sont un peu contradictoires avec les formations.
- Les études montrent souvent des problèmes de classement, de déclassement et de reclassement.

Ces résultats sont consultables sur le site Internet de l'ONMAS.

Conclusion

Nous assistons à l'émergence d'une société sportive qui s'impose au niveau du renforcement institutionnel (c'est mon hypothèse, d'autre ne la partage pas), au niveau de nouvelles consommations sportives, au niveau de nouvelles territorialités des pratiques.

Cette émergence pose des problèmes et notamment quatre types de tension :

- Entre l'individuel et le collectif
- Entre le Public et le Privé (l'Etat doit-il continuer à soutenir le Public ?)
- Entre les modes de gouvernance
- Entre l'autonomie et l'hétéronomie (où s'arrête le champ du sport ? Problème de délimitation entre les champs du social, du culturel, du touristique)

La progression de l'emploi sportif est engagée mais la transition est lente, problématique et controversée. Les statuts sont trop incertains et les emplois cachés trop fréquents.

Du travail est fait mais on est loin du compte en ce qui concerne les enjeux des formations et de l'adéquation avec les emplois. Un immense chantier reste ouvert. Le Groupement Profession Sport et les groupements départementaux pourront amener leur collaboration à l'amélioration de la professionnalisation du sport.

Je suis sûr que ces rencontres seront utiles à l'avancée des savoirs et aux solutions à mettre en œuvre pour améliorer la professionnalisation du sport.

16h00 Séance plénière : Le Sport dans les Politiques Publiques de l'Emploi

M. Hervé SAVY, Directeur Adjoint à la Vie Associative, Emploi et Formation MJSVA

Je parlerai de sport évidemment mais à certains moments j'évoquerai aussi les questions de l'animation, animation au sens de la branche et de ses branches connexes, pour les raisons suivantes. Premièrement, il y a dans la réalité de l'activité socio-économique des questions de mitoyenneté et certaines de vos associations sont des Associations Profession Sport Animation. Deuxièmement il y a une histoire commune entre ces deux branches, souvent sur le thème « Je t'aime, moi non plus » d'ailleurs, mais une réelle histoire commune avec des partenaires sociaux qui sont pour une grande partie les mêmes. Enfin, elles ont le même ministère de tutelle.

Je me raccroche aussi à ce qu'a dit Jean-Pierre AUGUSTIN à l'instant quand il a parlé d'hétéronomie. J'en profite pour préciser que le MJSVA a vu la création d'une Direction de la Vie Associative de l'Emploi et des Formations depuis le dernier remaniement de la structure ministérielle puisque Jean-François LAMOUR a souhaité intégrer la question de la vie associative dans le fonctionnement du ministère. Ceci correspond à une réalité socio-économique puisque quand on parle d'emploi et de formation on est essentiellement sur une question associative.

J'organiserai cet exposé en trois parties :

- Le contexte socio-économique
- La politique de l'Etat en matière d'emploi sportif
- La place du Groupement Profession Sport et des associations qui le composent en liaison avec la politique du MJSVA

Le contexte socio-économique

Je ne redirai pas ce qu'a dit Jean-Pierre AUGUSTIN. Je retiens les chiffres suivants : 100 000 équivalents temps plein dans le secteur privé et 90 000 dans le secteur public. Attardons-nous sur le secteur privé. Ces 100 000 équivalents temps plein sont constitués en grande partie de temps partiel et de travail occasionnel. Cela pose la question de la durabilité et de l'organisation de ce type d'emplois.

Je retiendrai quelques éléments pour ce qui forme la politique de l'Etat en matière d'emplois sportifs. La préparation à la compétition est un des éléments importants de la politique sportive et le MJSVA est très attaché à la structure du mouvement sportif telle qu'elle est. C'est le cas également de l'autre facette qui est celle du développement du sport à travers le sport loisirs. Enfin le troisième élément important est la finalité éducative de la pratique sportive.

Dans le secteur de l'animation, on dénombre 100 000 à 200 000 équivalents temps plein avec des éléments comparatifs presque identiques en matière d'emploi occasionnel ou à temps partiel.

D'autres caractéristiques me semblent devoir être rappelées. Premièrement, c'est la répartition territoriale très typée. On fait du ski à la montagne, on fait de la voile à la mer même s'il existe des

plans d'eau intérieurs. Deuxièmement, cet emploi sportif est souvent constitué de niches qui ont leur pertinence socio-économique dans une région donnée.

La politique de l'Etat en matière d'emploi sportif

L'Etat et le MJSVA souhaitent accompagner et faciliter le projet associatif. Ce dernier est de la responsabilité des bénévoles qui sont dirigeants de l'association ce qui veut dire qu'il faut certainement aider les bénévoles aussi.

Il faut aider cette association à fonctionner comme une entreprise et à gérer la professionnalisation de l'encadrement qui est incontournable pour les raisons suivantes. Premièrement, l'utilisateur attend un certain niveau de qualité ce qui nécessite que la personne qui rend le service ait des compétences de nature professionnelle et ceci quelque soit son statut. Deuxièmement, il faut pouvoir répondre à des questions de sécurité toujours plus nombreuses. Elles ont toujours existé mais elles sont liées aussi à l'évolution de notre société, à son organisation croissante et à sa « judiciarisation ».

Cette professionnalisation nécessite des qualifications et des appuis à la structuration de l'emploi et les deux sont liés.

Voici les éléments que je tire de l'analyse du contexte socio-économique et du mode d'intervention de l'Etat en matière d'emploi sportif :

- L'évolution des qualifications

Elle passe par la rénovation des diplômes engagée depuis 6 ans vers une meilleure professionnalisation ; meilleure professionnalisation non seulement dans les objectifs, les contenus, la structure mais aussi par une responsabilisation tant des mouvements sportifs jeunesse et éducation populaire qui sont nos partenaires habituels que des partenaires sociaux. Cela signifie aussi qu'il faut améliorer l'employabilité en permettant d'avoir des qualifications qui soient plus flexibles.

- L'appui à la structuration de l'emploi
- L'appui au projet conçu comme une petite entreprise (solvabilité, diversité des sources de financement)

- La politique publique d'emploi direct :

Du point de vue des associations, les différents programmes d'aide à l'emploi dans le secteur non marchand ne doivent pas être considérés comme des finalités pérennes sur lesquelles les associations peuvent s'appuyer ad vitam aeternam. Du point de vue de l'Etat ces programmes sont des outils au service d'une stratégie de plus long terme qui prend sa source dans l'aide et l'appui au projet associatif incluant la pérennisation.

Nous devons travailler sur les nouvelles formes d'organisation du travail et les nouvelles formes d'emploi, sur les questions d'emplois partagés. Les Associations Profession Sport ont un savoir-faire en la matière et le MJSVA en fait un axe stratégique.

Le Groupement Profession Sport

Je me réjouis de la création du Groupement Profession Sport et de l'extension du nombre d'adhérents, de la dimension qu'il a atteint. Je voudrais avoir un mot tout particulier pour Nicolas VERDON et son action, et à travers lui, c'est à vous tous que je m'adresse au nom du Ministère. Malgré le désamour que vous avez pu ressentir en 1998 et 1999 de la part du Ministère de la Jeunesse et des Sports de l'époque, désamour vis-à-vis de ces associations qu'il avait lancées, je voudrais vous dire qu'il y a eu des incompréhensions majuscules. Soyons clairs, ça n'était plus possible de fonctionner avec un système, qu'on avait promu, il est vrai, d'autres en parleraient mieux que moi, c'est sûr, mais un système dans lequel un ensemble de fonctionnaires couraient des risques judiciaires et pénaux. Néanmoins j'avais en charge la question dès cette période-là et je vous certifie que le Ministère de la Jeunesse et Sports n'a jamais remis en cause ni l'identité ni l'utilité sociale des Associations Profession Sport. En tout état de cause ce malentendu a mis du temps à se dissiper. Il est aujourd'hui derrière nous. Nous sommes très contents d'avoir un interlocuteur fédératif qui se soit reconstitué. Nous aurions souhaité que cela vienne plus tôt mais ça n'était pas possible compte tenu de ce passif probablement. Il fallait que le temps passe. Maintenant c'est fait, donc au boulot ! Nous sommes maintenant engagés ensemble dans cette nouvelle étape avec tous les partenaires (sociaux, mouvements sportifs et collectivités territoriales).

Pour conclure je pense, comme l'exprimait Jean-Pierre AUGUSTIN tout à l'heure, que vous aurez la question de l'hétéronomie à vous poser. Ca sera sans doute difficile d'y répondre de manière absolue et rationnelle mais je présume que vous aurez à gérer une question de réalité et d'identité de l'emploi. Sachez qu'afin d'acter notre collaboration, nous allons signer une convention avec le Groupement Profession Sport pour l'accompagner dans cette structuration au moins pour 2006.

Plus globalement je terminerai en citant Yves CLOT, titulaire de la Chaire de Psychologie Clinique au Conservatoire National des Arts et Métiers. Il dit qu'il faut mettre en œuvre le travail au carré. Cela signifie qu'il faut travailler sur le travail et je crois vraiment que nous avons des choses à faire dans ce sens.

M. Karim ZERGIT, Chargé de mission AVISE

L'AVISE (Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Economiques) est une structure associative créée en juin 2002 à l'initiative d'un tour de table de membres fondateurs issus des milieux bancaires, financiers, associatifs et institutionnels dont notamment la Caisse des Dépôts. Elle est constituée d'une équipe permanente de 11 personnes.

Elle vient en appui du développement des initiatives socio-économiques à plusieurs niveaux à travers ce qu'on peut appeler une sorte de plateforme d'échanges de rencontres permettant d'exprimer les besoins des différents acteurs dans les différents secteurs. L'AVISE essaye de mobiliser des moyens à travers des leviers à la fois humains et financiers pour mettre en place un certain nombre de services, d'outils d'ingénierie venant en appui des acteurs du terrain. C'est une plateforme de rencontres entre

les pouvoirs publics et les différents milieux associatifs qui sont impliqués dans ces initiatives socio-économiques. L'AVISE intervient également dans l'animation du dispositif DLA dont je vais vous faire une brève présentation. Je ne m'étendrai pas sur le niveau national qui vous sera détaillé par Johann CAUËT.

Parlons maintenant du rôle de l'AVISE dans les initiatives socio-économiques notamment dans le sport. Ca s'est traduit par une première action en 2004 où nous avons pris l'initiative de mettre en place un groupe de travail national avec le CNOSF, le MJSVA, le Conseil Général de l'Ardèche et le Conseil Régional Rhône-Alpes. Il visait à exprimer un certain nombre de besoins et de problématiques par rapport au secteur du sport et s'inscrire ainsi dans une perspective de production d'outils pouvant venir en appui à ces problématiques. Le travail qui a été entrepris a permis de réaliser un certain nombre de productions, notamment un fichier de prestataires dans le secteur du sport qui est aujourd'hui pleinement intégré à la fonction du CNAR Sport et à la base de données qui existe (l'outil de *reporting* de l'activité des DLA). Nous avons également produit un guide méthodologique qui s'intitule « Sport : utilité sociale et développement des territoires » et par lequel nous avons déjà établi une première collaboration avec le réseau Profession Sport, à travers deux fiches monographiques, une sur le DLA porté par Profession Sport 64 et une autre par Profession Sport 34. Vous pouvez vous procurer ce guide auprès de l'AVISE.

Les domaines d'intervention de l'AVISE sont les activités d'utilité sociale, un programme appelé « Entreprendre Autrement » qui s'intéresse à l'insertion par l'activité économique et également les nouvelles coopératives (notamment les SIC).

PRESENTATION DU DISPOSITIF D'APPUI AUX ACTIVITES ET SERVICES D'UTILITE SOCIALE

Accompagnement local

DLA (Dispositif Local d'Accompagnement)

- accueille et accompagne les structures de l'économie sociale créatrices d'emplois
- réalise le diagnostic partagé de leur capacité de consolidation
- finance des actions d'accompagnement individuel ou collectif réalisées par des prestataires
- assure le suivi dans le temps et mesure l'impact des actions

Pilotage régional

C2RA (Centre Régional de Ressources et d'Animation)

- anime le réseau des DLA de sa région
- participe à la qualification des DLA et des acteurs de l'accompagnement de sa région
- organise des actions collectives pour les structures de l'économie sociale et solidaire
- assure le suivi du dispositif
- appuie le pilotage régional

Animation nationale

AVISE (Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Economiques)

- anime le dispositif au niveau national
- met en réseau les DLA et C2RA
- apporte des outils techniques et méthodologiques
- assure la formation technique des intervenants
- capitalise et valorise l'action du dispositif

CNAR (Centre national d'appui et de ressources)

- capitalise et qualifie les interventions des DLA sur leur secteur d'activité
- diffuse des outils spécifiques à leur secteur d'activité
- apporte un appui technique aux DLA et C2RA
- évalue l'impact du dispositif dans sa filière d'activité

Panorama du DLA :

- **114 Dispositifs Locaux d'Accompagnement** (DLA) à ce jour, 100 départements couverts
- **Objectifs :** accompagner la consolidation, le développement des activités d'utilité sociale, contribuer à la création d'emplois
- **Financements :** Etat, Caisse des Dépôts et des Consignations, Fonds Social Européen et partenaires locaux (collectivités territoriales notamment)
- **Structures qui sont accompagnées par le DLA :** associations, structures d'insertion par l'activité économique et coopératives d'utilité sociale
- **Les missions des DLA :**
 - Accueillir et informer les structures porteuses d'activités et services d'utilité sociale et créatrices d'emploi
 - Réaliser un diagnostic partagé de leurs activités, de leurs besoins, des pistes de consolidation ce qui permet de définir un plan d'accompagnement
 - Mettre en relation avec des partenaires
 - Mettre en place et financer des accompagnements individuels ou collectifs, réalisés par des prestataires
 - Assurer le suivi de ces accompagnements et des structures

Fonctionnement du DLA :

Les partenaires du DLA orientent la structure vers le DLA.

Le DLA réalise un diagnostic avec les dirigeants de la structure.

Le DLA avec l'aide de son comité d'appui propose à la structure un plan d'accompagnement qui peut comprendre :

- Des actions de qualification,
- Des journées de conseil individuel ou collectif financées par un fonds d'ingénierie,
- Une mise en relation avec un partenaire utile au projet

Le DLA assure un suivi du plan d'accompagnement et appuie la structure dans l'application concrète des préconisations.

Une structure peut bénéficier dans le temps de plusieurs ingénieries.

Activité des DLA :

Le dispositif a été lancé officiellement en mars 2002 à travers une grande manifestation à l'Arche de la Défense. Il s'est mis progressivement en place en 2002 et 2003. La couverture du dispositif s'est achevée en 2004 et 2005 avec notamment la mise en place des C2RA. On compte aujourd'hui 20 C2RA, tout le territoire étant couvert excepté les régions Languedoc-Roussillon et Corse.

Près de 10 000 structures ont été accompagnées ce qui représente un volume de 54 000 emplois ; 7689 structures ont bénéficié d'une ou plusieurs ingénieries ;

86 % des structures bénéficiaires d'ingénieries sont des associations, 13% sont des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) ;

Plus de 30 millions d'euros ont été mobilisés par les DLA (Etat/CDC/FSE) pour le financement des ingénieries + 1 million d'euros de co-financements (collectivités territoriales et banques)

Secteurs d'activité des projets accompagnés :

18% Sport

18% Culture 12% Emploi, insertion

10% Famille, enfance

7% Services aux personnes

5% Education, formation

5% Environnement

25% Autres

Les secteurs de l'insertion par l'activité économique et celui des services aux personnes sont les deux secteurs pour lesquels les accompagnements ont doublé entre 2003 et 2005. Vous pouvez consulter plus précisément les chiffres de cette approche sectorielle sur le bilan 2002/2005 en ligne sur notre site Internet.

Taille des structures accompagnées :

Principalement celles de 1 à 10 salariés.

Objet de l'accompagnement des projets :

44% Appui à la définition du projet et faisabilité

17% Aspects économiques et financiers

17% Organisation interne et GRH

12% Communication, démarche commerciale

10% Autres

On peut se féliciter de la mobilisation des Associations Profession Sport dans le dispositif à plusieurs niveaux. On les retrouve mobilisées en tant que coopératrice DLA (deux sont présentes aujourd'hui

dans la salle), bénéficiaires d'ingénierie, membres de comité d'appui de DLA, collaboratrice avec des C2RA sur des ingénieries collectives ou enfin prestataires dans le dispositif DLA.

M. Johann CAUËT, Chargé de mission CNAR, CNOSF

Je vais essayer de ne pas refaire la même présentation que celle que j'avais faite à Grenoble et à laquelle certains d'entre vous avaient assisté.

Nous sommes dans une politique publique d'accompagnement du secteur associatif. L'intérêt de ce dispositif pour le secteur sportif c'est qu'il laisse une place à un représentant du secteur, le CNOSF, pour porter la fonction de CNAR en terme d'expertise, d'appui sectoriel. Ce dispositif a l'originalité de la coordination nationale à la fois par rapport à la circulation de l'information mais également par la recherche d'homogénéité des actions réalisées sur l'ensemble du territoire.

PRESENTATION DU CNAR SPORT

(Centre National d'Appui et de Ressources du Secteur Sportif)

Son objectif est de renforcer l'efficacité des ingénieries réalisées au bénéfice des associations sportives :

- les diagnostics
- les préconisations d'accompagnement
- le choix du prestataire
- l'accompagnement proprement dit
- le suivi post accompagnement

Les missions et actions :

- Capitaliser et qualifier les interventions des DLA dans le secteur sportif
- Diffuser des outils spécifiques au secteur sportif
- Apporter un appui technique aux DLA et C2RA
- Evaluer l'impact du dispositif dans le secteur sportif

Capitaliser et qualifier les interventions des DLA

- Elaboration d'ingénieries devant prendre en compte des orientations politiques de fédérations sportives tout en intégrant des potentialités territoriales. Il faut trouver le juste milieu en matière d'accompagnement à réaliser au bénéfice des associations afin qu'elles ne soient ni trop loin de la politique fédérale ni « instrumentalisées », le cas échéant, par des acteurs locaux.
- Recueil et analyse des différentes approches :
 - par filière sportive
 - par territoire

- par typologie de structures
- par thématique

Diffuser des outils spécifiques

- Recensement, conception, analyse et mise à disposition des informations, bonnes pratiques, démarches méthodologiques, outils et guides pratiques émanant :
 - Etat et services déconcentrés,
 - Collectivités territoriales,
 - Fédérations sportives,
 - CROS/CDOS/CTOS,
 - Acteurs déjà investis dans l'accompagnement des associations sportives (notamment les Associations Profession Sport)

Apporter un appui technique

- Conseils sur les diagnostics, les préconisations d'accompagnement, les suivis post-accompagnement, etc.
- Recherche d'un prestataire qui connaît le secteur associatif sportif et la discipline concernée. Il doit apporter des connaissances mais également trouver des solutions concrètes pour l'association.
- Mobilisation des têtes de réseau
- Soutien à l'élaboration ainsi qu'à la mise en place d'ingénieries collectives expérimentales

Evaluer l'impact du dispositif

- Sur l'association accompagnée
- Coopération avec les têtes de réseau associatives
- Ancrage territorial de l'activité associative sportive / s'assurer que les accompagnements réalisés permettent à l'association de durer dans le temps

Quelques chiffres pour le secteur sportif :

- 2 500 structures touchées (ce sont les structures qui ont contacté un DLA)
- 2 100 ingénieries réalisées

Les types d'accompagnement dans le secteur sportif :

Les associations souhaitent avant tout bénéficier d'un accompagnement sur les aspects économiques et financiers. Cependant il leur est également proposé, bien que ça soit rarement une demande de leur part, de travailler sur le développement de leur activité, la structuration de leur association. En effet ce travail est souvent nécessaire et préalable à toute recherche de financement.

L'ensemble des informations que je vous ai fourni est accessible sur le site Internet du CNAR Sport (www.cnar-sport.franceolympique.com)

Je vous remercie.

M. René GIRMA, modérateur

[Question à M. Hervé SAVY] Vous avez parlé des événements des quartiers difficiles de la fin de l'année 2005. Que se passe-t-il au Ministère ? Y a-t-il des groupes de travail, des commissions, des discussions engagées ?

M. Hervé SAVY, Directeur Adjoint à la Vie Associative, Emploi et Formation MJSVA

Pour avoir une action rapide il n'y a pas que des commissions. Nous avons essayé de mettre en place des choses le plus rapidement possible. Cela passe par une incitation forte aux pratiques encadrées car nous y croyons fort. Cela ne veut pas forcément dire coercition, mais l'éducation par le sport passe par l'apprentissage des règles d'une façon adaptée, bien sûr.

Frédéric RAMÉ pourra peut-être nous donner une illustration concernant la région Midi-Pyrénées pour être plus concret que je ne pourrais l'être.

Il y a eu très concrètement aussi, mais ça dépasse Jeunesse et Sports, un rétablissement de subventionnement des associations qui avaient subi des coupes malheureuses en 2005.

De plus, pour ce qui concerne les questions de formation, il y a eu également le lancement dès le 18 janvier 2006 d'un programme appelé « Programme Animation Sport ». Il vise à accompagner dans l'emploi et vers la qualification des jeunes issus des zones urbaines sensibles car de nombreux jeunes, qui sont déjà dans le secteur associatif ou au moins à sa périphérie, voudraient faire de l'encadrement des activités physiques et sportives leur métier. Pour autant, ils sont probablement éloignés de la qualification immédiate. Ça a été l'occasion pour nous de concentrer, d'intégrer l'ensemble des méthodes de terrain dont j'ai parlé (repérage de jeunes, repérage d'associations potentiellement employeuses, diagnostic individualisé, mise en place d'un parcours de formation avec préparation à l'accès à un contrat aidé et tutorat sur l'ensemble du dispositif). C'est en œuvre sur l'ensemble du territoire. L'objectif est que d'ici septembre 2006, 2500 jeunes soient en formation dans ce type de programme.

M. Silvère DUTIL, Président de Emploi Loisirs Gironde

[Question à Hervé SAVY] D'abord si je peux me permettre, je tiens à vous dire le plaisir que j'ai eu à vous entendre car vous avez été d'une sincérité, d'une clarté inhabituelle de la part d'un haut fonctionnaire d'un ministère. Cette « anti-langue de bois » m'a fait plaisir ! Je tenais à vous le dire en préambule.

A la fin de votre intervention, vous avez évoqué la possibilité de travailler avec des collectivités territoriales. Je peux apporter mon témoignage des quelques difficultés que nous avons rencontrées en Gironde avec un inspecteur du travail qui nous a fait passer de 140 000 heures à 40 000 heures. Je trouve cela d'autant plus regrettable qu'un texte de loi dit que c'est possible. L'inspecteur du travail me rétorque que les décrets d'application ne sont pas encore sortis. Nous nous retrouvons donc face à une grande difficulté et notamment à des menaces de licenciements. Je voulais vous en rendre compte et j'attends votre réponse.

M. Hervé SAVY, Directeur Adjoint à la Vie Associative, Emploi et Formation MJSVA

J'entends mais... D'abord les inspecteurs du travail ont une autonomie, heureusement d'ailleurs, envers laquelle même les services de l'Etat de leur propre ministère ont du mal à agir. Cela dit je me tourne vers mes collègues car je ne pourrai pas répondre techniquement à la question. Je ne vois pas très bien quel est le problème avec le nombre d'heures...

M. Silvère DUTIL, Président de Emploi Loisirs Gironde

L'inspection du travail nous dit que nous ne pouvons pas travailler avec des communes puisque le centre de gestion est fait pour ça. Je leur explique que jusque-là nous n'avons pas eu de problème et que la majorité de nos actions sont faites depuis plus de dix ans dans le but de résorber l'emploi au noir.

Hervé SAVY, Directeur Adjoint à la Vie Associative, Emploi et Formation MJSVA

Je comprends la problématique. En effet c'est la réglementation et je ne peux pas vous dire qu'on va la changer dans l'immédiat. Cependant je pense que, par le partenariat que nous pouvons avoir avec le Groupement Profession Sport, il y a des questions de cet ordre-là qui peuvent se structurer et nous aider dans notre dialogue avec le Ministère de l'Emploi. Ca contribue à nourrir ce qu'est la réalité des besoins de l'emploi et les barrières administratives auxquelles ils se heurtent. Peut-être pouvons-nous les faire évoluer.

Je prends un autre exemple. Dans le secteur des centres de vacances et de loisirs, maintenant dénommé « accueil de mineurs », cette fameuse annexe II illégale sur laquelle sont tombés à bras raccourcis des inspecteurs du travail, nous sommes passés par la loi pour faire bouger les choses.

Nous attendons aussi du Groupement Profession Sport un travail de collation des problèmes afin que nous puissions aider à les résoudre dans la mesure de nos moyens.

M. Nicolas VERDON, Président du Groupement Profession Sport

Deux éléments de réponse à vous apporter puisque cette question m'intéresse aussi.

J'ai bien entendu Georges PLANCHOT et j'aimerais répondre à ces propos quand il parle « d'édifice reposant sur du sable ». Nous ne sommes plus en 1998 et je crois que, les années passant, les sables mouvants se sont quelque peu stabilisés. J'en donnerai deux exemples.

Le premier est une réponse ministérielle sur la question du décret qui a été rendu il y a peu de temps. Le ministre répondait très clairement que les groupements d'employeurs apparaissaient comme la forme la plus adaptée et que celle-ci devait permettre aux associations de se stabiliser dans un contexte normal. Je prendrai comme exemple le département dans lequel je suis président. Nous avons trois associations dans notre département dont deux sont en groupements d'employeurs. Les services fiscaux nous ont indiqué que ces deux dernières correspondaient tout à fait à l'esprit de la loi et qu'il n'y avait aucun problème sur la gestion en commun de l'emploi.

Deuxième élément de réponse, la loi sur la ruralité qui vient de sortir, autorise aujourd'hui les petites collectivités à entrer dans des groupements d'employeurs.

Vous voyez que la loi évolue. Je pense que nous sommes en train de rentrer dans un cadre qui se normalise. Néanmoins je retiens la proposition d'Hervé SAVY et le Groupement Profession Sport adressera une demande au Ministère afin que l'on puisse débattre de ce sujet. Mais encore une fois je crois que nous n'avons pas trop d'inquiétude à avoir.

Johann CAUËT, Chargé de mission CNAR, CNOSF

Je voulais vous parler de quelque chose que je n'ai pas pris le temps d'aborder plus tôt.

Je vous avais parlé à Grenoble d'un comité technique. Nous étions alors en phase 2. Nous avons d'abord travaillé avec les fédérations et avons entamé la recherche de transversalité en nous appuyant sur les CROS et les CDOS. Nous allons maintenant entrer dans la phase 3 en intégrant les autres types d'acteurs intervenant dans le champ de l'accompagnement des associations sportives. A ce titre, le 30 mai 2006, votre réseau, par l'intermédiaire de Nicolas VERDON, sera représenté au niveau de ce comité technique.

Voilà, je voulais simplement vous indiquer les avancées depuis Grenoble. Il est prévu depuis le départ d'intégrer le réseau Profession Sport dans la dynamique CNAR car on ne peut pas se couper de l'apport de ceux qui œuvrent sur le terrain aussi bien en terme de remontée d'informations qu'en terme de sollicitation d'études.